

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
COMMUNE D'AUCHEL
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune d'Auchel.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU 18 JANVIER 2021 AU 02 FEVRIER 2021 INCLUS soit une durée de 16 jours. Elle se déroulera :

- En mairie d'Auchel - Place André Mancey - 62260 - les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 et le vendredi de 8h00 à 12h00.
- À la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines –138b rue Léon Blum, 62290 Nœux-les-Mines, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Monsieur Régis RAVAUD, Ingénieur retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites :

En Mairie d'Auchel – Place André Mancey

- le lundi 18 janvier 2021 de 09h00 à 12h00
- le mardi 26 janvier 2021 de 09h00 à 12h00
- le mardi 02 février 2021 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, les jours ouvrés et aux heures habituelles d'ouverture

- À la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines –138b rue Léon Blum, 62290 Nœux-les-Mines, en version papier et sur un poste informatique à disposition du public, aux heures d'ouverture des services communautaires.
- En mairie d'Auchel – Place André Mancey 62260 – les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles.
- Au siège de la Communauté d'agglomération – 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE – les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires.
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : www.bethunebruay.fr

Le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours ouvrables et aux heures d'ouverture :
 - En mairie d'Auchel
 - A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération.
- Par correspondance portant la mention « Ne pas ouvrir – Enquête publique – Révision allégée du PLU de la commune d'Auchel – A l'attention du commissaire enquêteur », adressée à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay – Direction Urbanisme et Mobilités – 100 avenue de Londres - BP 548 – 62411 BETHUNE
- Par voie électronique jusqu'au 02 février 2021 à 17h00 à l'adresse suivante : enquete.publique.auchel@bethunebruay.fr

Le public est informé que l'ensemble des observations formulées pendant l'enquête sera nominativement accessible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ainsi que dans les trois sites de consultation du dossier.

Toute personne se rendant physiquement dans les lieux de consultation du dossier d'enquête et/ou aux permanences du commissaire enquêteur doit respecter les règles sanitaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auchel n'est pas soumis à évaluation environnementale stratégique.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an sur le site internet www.bethunebruay.fr, en mairie et à l'antenne de la Communauté d'Agglomération à Nœux-les-Mines.

A l'issue de l'enquête publique, la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auchel sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité – Service Planification - tél : 03.21.54.78.00.

La Vice-présidente, Corinne LAVERISIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres C.S. 40548 62411 BETHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | contact@bethunebruay.fr | www.bethunebruay.fr